

Instance territoriale de dialogue Espace azuréen

Vendredi 12 mai 23 – Lycée international
Valbonne

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Pierre-Paul LEONELLI

Conseiller régional

Ordre du jour

- La modification et la concertation 2022- 2023
- Rappel de la proposition de la Conférence régionale des SCoT
- Rappel du scénario de territorialisation des objectifs de sobriété foncière présenté le 1er décembre 2022
- Actualités sur les propositions de loi présentées au Sénat et à l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience
- Prochaines étapes de la modification du SRADDET

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Paul Christian OLLIER

Technicien référent pour l'espace Azuréen de la Conférence régionale
des SCOT

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Jean-Baptiste CHABERT

Directeur

Délégation Connaissance Planification Transversalité

Région SUD

Rappel du périmètre de la modification

- Lancement de la **modification n°1** le 17 décembre 2021.
 - Périmètre de la modification – adaptations issues des évolutions législatives :
 - ✓ Réduction de la consommation du foncier et territorialisation
 - ✓ Logistique, mobilités, stratégie régionale aéroportuaire
 - ✓ Prévention et Gestion des déchets
 - ✓ Eau, littoral
- + Correction d'erreurs matérielles et actualisations dans d'autres thématiques.

Ces évolutions n'impactent pas l'économie générale du SRADDET

Les thématiques de la modification 1/2

- Logistique :

- report modal vers les modes massifiés,
- assurer la qualité environnementale et la sobriété énergétique
- accélérer le développement de la logistique du dernier kilomètre

- Prévention des déchets :

- Prévention et réduction de l'incidence des produits en plastique sur l'environnement et sur la santé
- Prévention des déchets abandonnés définis par les documents stratégiques de façade
- Renforcement de la réponse aux grands objectifs structurants de la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire) : réduction de la production de Déchets Ménagers et Assimilés, limitation de l'enfouissement des DMA ; valorisation énergétique des déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation matière

Les thématiques de la modification 2/2

- **Eau** : ajustements et actualisations notamment pour prise en compte SDAGE 2022/2027
- **Littoral** ajustements et actualisation notamment pour prise en compte du Document stratégique de façade et renforcement des conditions d'occupation du littoral
- **Stratégie régionale aéroportuaire** : préciser les enjeux liés à la présence et aux activités des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique (hors aéroports d'Etat).
- **Sobriété foncière**



La sobriété foncière, enjeu du changement climatique dans notre Région

Près de **13 480 ha** d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés sur la décennie passée en Région SUD.

- Equivalent à deux fois la superficie de la commune de Nice
- Cinq terrains de foot par jour.

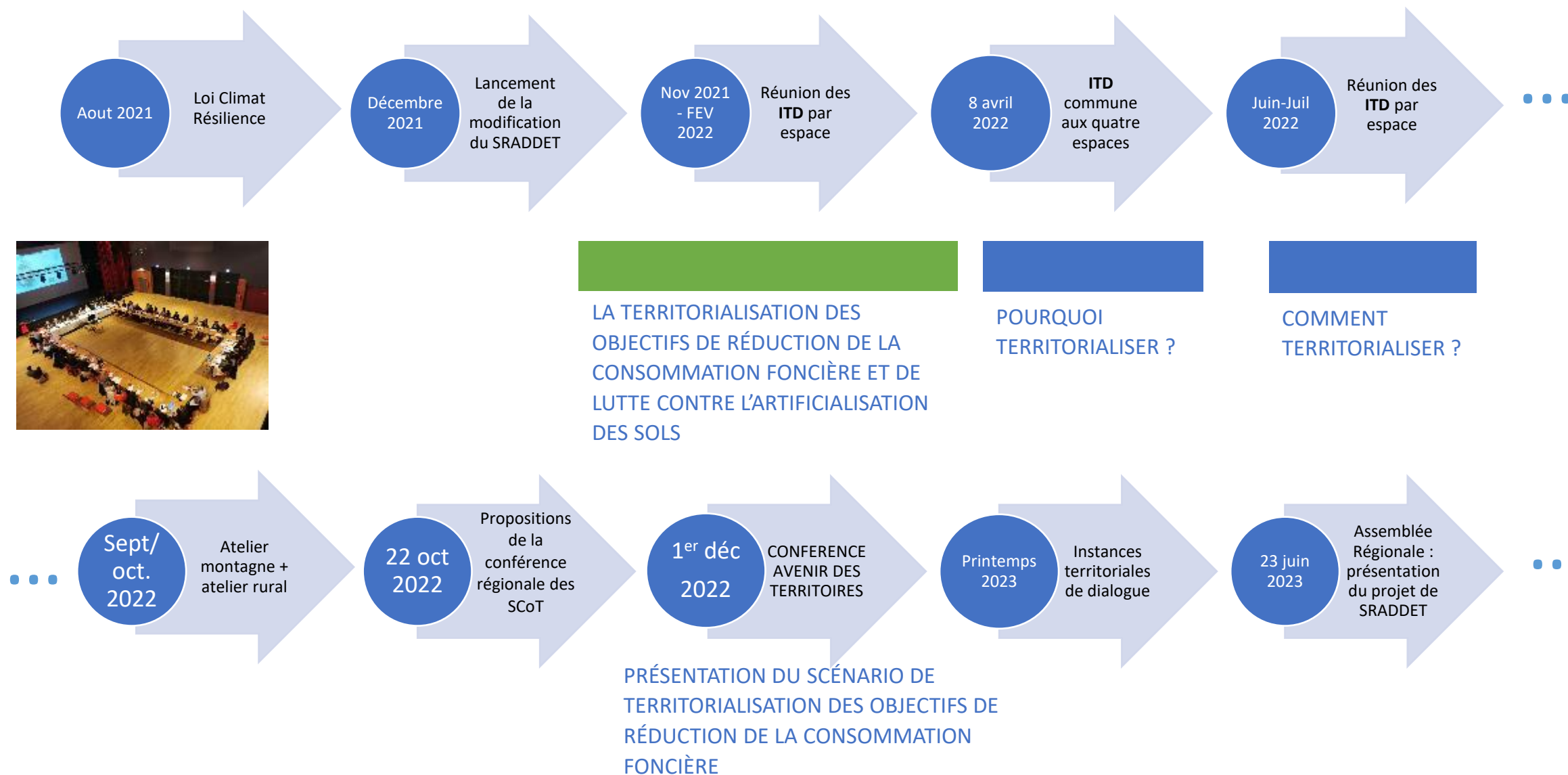
Usages du sol	Risques induits
- Construction de logements - Activité économique - Equipements, services publics - Production énergétique...	- Imperméabilisation des sols - Risques naturels, ruissellement, îlots de chaleur - Pression sur les espaces agricoles - Perte de biodiversité - Augmentation des déplacements



L'impact de la loi Climat et Résilience

Un objectif	- Réduire de 50% la consommation foncière sur la période 2021-2030 par rapport au rythme observé sur 2011-2020. - Effort à poursuivre sur les décennies suivantes.
Des modalités	- Territorialiser l'objectif entre différentes parties du territoire régional dans le SRADDET.
Un calendrier	- Modification du SRADDET avant le 22 février 2024. - Modification des SCoT avant le 22 août 2026 et des PLU(i) avant le 22 août 2027.
Des questions en suspens	- Prise en compte des projets d'envergure nationale. - Définition de l'artificialisation. - Dispositifs d'accompagnement des territoires : ingénierie, financements.

SRADDET – Un projet de modification concerté et co-construit





Questions

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Olivier BAUDY

Chef de projet SRADDET

Service planification régionale et territoriale

Région SUD

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

La modification du SRADDET

Sobriété foncière



La Région, pilote de la **planification écologique**

Des principes de territorialisation qui :

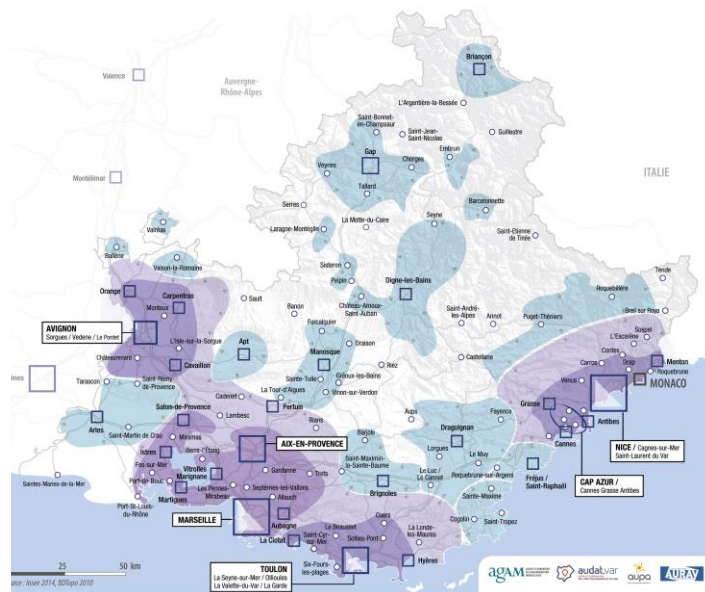
- **Assurent l'équité territoriale** sur l'ensemble de la région, sans opposer les territoires entre eux ;
- **Soutiennent le développement des territoires ruraux** dont le modèle d'urbanisation se prête moins à la densification que dans les villes et métropoles ;
- Répondent **aux attentes de Conférence régionale des SCoT**
- **Choisissent de ne pas comptabiliser les projets d'envergure** nationale ou régionale dans la consommation foncière, afin de ne pas rogner sur les marges de manœuvre des territoires ;
- **Renforcent le positionnement de notre Région comme pilote pour planifier la transition écologique** conformément au protocole signé avec la Première ministre le 14 novembre 2022

Territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espace

Le projet de la Région



- Bilan de la **consommation d'espace de la décennie 2011-2020** à partir des chiffres du portail national (Cerema, issus des fichiers fonciers).
- Prise en compte des 4 espaces du SRADDET : alpin, azuréen, provençal, rhodanien
- Taux de 50% de réduction pour chacun des 4 espaces
- Appui sur la **stratégie urbaine régionale** définie par le SRADDET qui différencie des secteurs :



- à dominante rurale ou naturelle
- d'équilibre régional
- sous influence métropolitaine
- les plus métropolisés

Territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espace

Le projet de la Région

- Comparaison des trajectoires passées des territoires au sein de chacun des secteurs à l'aide de **3 indicateurs d'efficacité foncière** :
 - ⇒ ha consommés par habitant supplémentaire,
 - ⇒ ha consommés par logement supplémentaire,
 - ⇒ ha consommés par emploi supplémentaire.
- Etablissement de niveaux d'efforts de réduction de la consommation au regard des indicateurs agrégés avec 3 niveaux d'engagement définis au sein des SCoT



- Bonus de 20 % supplémentaire de potentiel de consommation foncière pour **52 centralités locales et de proximité dans les espaces ruraux et d'équilibre régional** « alimenté » par les territoires urbains.
- Adaptation possible des objectifs par SCoT en respectant – 50 % au sein d'un même espace grâce à une **gouvernance** à mettre en place entre territoires volontaires

Territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espace

Le projet de la Région

Au sein de l'espace, à l'échelle des SCoT, le SRADDET définit trois niveaux d'effort attendus :

- Poursuivre : taux d'effort d'au moins - 45 % par rapport à la période 2011-2020 (inclus)
 - Renforcer : taux d'effort proche de - 50 % par rapport à la période 2011-2020 (inclus)
 - Intensifier : taux d'effort proche de - 55 % par rapport à la période 2011-2020 (inclus)
-
- Dans la limite de la consommation foncière maximum pour chacun des espaces, la Conférence régionale des SCoT, ou la gouvernance des autorités compétentes en matière de planification à l'échelle de l'espace territorial du SRADDET, a la faculté de proposer d'ajuster la répartition de l'effort de réduction de la consommation foncière.

Territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espace

Le projet de la Région

Déclinaison à l'échelle des périmètres de SCoT (ou à défaut de SCoT, des EPCI)	Niveau d'effort attendu sur 2021-2030 (inclus) par rapport à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2011-2020 (inclus)	Dont mécanisme d'équilibre territorial en faveur du renforcement des centres locaux et de proximité situés dans les espaces d'équilibre régional et les espaces à dominante rurale et naturelle
PLUi Nice Côte d'Azur	Intensifier	Total de la dotation : 3 ha Saint-Etienne-de-Tinée ; Roquebillière Total de la contribution : -5 ha
SCoT Ouest des Alpes-Maritimes	Intensifier	Total de la contribution : -3 ha
SCoT de Sophia-Antipolis	Intensifier	Total de la contribution : -4 ha
SCoT du Pays des Paillons	Intensifier	Total de la contribution : -1 ha
SCoT de la Riviera Française et de la Roya	Renforcer	Total de la dotation : 2 ha Total de la contribution : -1 ha
SCoT Alpes d'Azur	Poursuivre	Total de la dotation : 1 ha Puget-Théniers
SCoT Esterel Côte d'Azur Agglomération	Poursuivre	Total de la dotation : 5 ha Roquebrune-sur-Argens
SCoT Dracénie Provence Verdon Agglomération	Poursuivre	Total de la dotation : 8 ha Lorgues ; Le Muy
SCoT du Pays de Fayence	Poursuivre	Total de la dotation : 3 ha Fayence Total de la contribution : -1 ha

Par rapport à la période 2011-2020 (inclus) :

- *Poursuivre : taux d'effort d'au moins -45 %*
- *Renforcer : taux d'effort proche de -50 %*
- *Intensifier : taux d'effort proche de -55 %*

Les projets d'envergure nationale ou européenne

Leur impact foncier n'est pas pris en compte à ce stade dans le projet de SRADDET modifié.

- Grand port maritime de Marseille
- Projet HyGreen Provence
- Partie de l'OIN Plaine du Var sur terrains non artificialisés
- ITER
- Projets pénitentiaires
- Extension de bases militaires
- LNPCA *impact sur la décennie suivante*



Selon l'évolution du débat national, le cas échéant, les objectifs de réduction de consommation foncière pour chacun des 4 espaces du SRADDET et le niveau d'effort par SCoT et par EPCI, pourront nécessiter un ajustement uniforme, une fois la liste des projets d'envergure arrêtée



Questions

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADET

Aurélie CHARPENTIER

Chef du Service planification régionale et territoriale

Région SUD

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADET

Actualités sur les propositions de loi présentées au Sénat et à l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience

Propositions de loi Sénat (déc. 2022) et Assemblée Nationale (fév. 2023) pour modifier la loi Climat et Résilience

➤ La mise en œuvre de la loi CR suscite beaucoup d'inquiétudes

Le Président Muselier a écrit à la Première ministre et à Christophe Béchu et aux parlementaires pour les alerter sur les difficultés de mise en œuvre du ZAN dans les territoires.

Réponse de la Première ministre : une liste de Grands projets sera établie et une prise en compte des territoires ruraux sera prévue.

➤ Deux propositions de loi au Sénat puis à l'Assemblée :

Ces PPL visent à faciliter la mise en œuvre du zéro artificialisation nette dans les territoires

PPL Sénat votée en 1^{ère} lecture le 16 mars.

Calendrier et contenu définitif des évolutions législatives encore très incertains.

Comparaison des propositions de loi Sénat et Assemblée Nationale pour modifier la loi Climat et Résilience

	PPL Sénat	PPL Assemblée nationale
Calendrier	Décalage d'un an du calendrier d'approbation du SRADDET	Si le SRADDET n'est pas adapté en fév. 24 : le préfet peut fixer l'objectif régional de réduction de la consommation foncière et sa territorialisation
Gouvernance	Conférence régionale du ZAN dotée d'un pouvoir d'avis	Pas d'instance nouvelle
Grands projets nationaux et européens	Identification et suivi au niveau national et possibilité d'identifier des projets d'envergure régionale	Définition de critères et liste des GP dans un décret conseil d'Etat ; mutualisation de leur impact foncier entre les régions
Ruralité	Enveloppe minimale d'1 ha pour toutes les communes rurales	Enveloppe garantie de 1% de la surface artificialisée des communes rurales couvertes par un PLUI

Eléments de projets de modification et avancement des SRADDET des régions

Régions	Taux d'effort	Grands projets	Calendrier
AURA	de -30 à -58% (majoritairement entre -55 et -57%)	Enveloppes grands projets	Pas de présentation en AP avant consultation des PPA en mai. Adoption prévue en déc 2023.
Bourgogne	de -43 à -58%	Hors grands projets	objectif AP de juin, la Région espérant pouvoir ensuite ajuster le SRADDET en fonction de l'évolution des débats législatifs.
Bretagne			Juin ou octobre (encore en discussion)
Centre-Val de Loire	de -41 à - 61%	hors grands projets	vote du volet déchets en mars. Report du volet foncier à juin ou report à l'automne en fonction de l'actualité
Grand-Est	enveloppe en ha par SCoT	Enveloppe GP en réserve	Objectif session d'octobre
Hauts-de-France			présentation du projet de SRADDET hors volet foncier en septembre. Volet foncier prévu pour début 2024.
Normandie		Enveloppes grands projets	Présentation du projet de SRADDET à l'AP du 2 mai
Nouvelle-Aquitaine	attend pour fixer le taux d'effort de connaitre les Grands projets		Juin mais probable report, sans nouvelle date fixée pour le moment.
Occitanie	de -40 à -57 %		Passage en assemblée plénière en septembre
Pays de la Loire	-34% au nveau régional	Hors grands projets	Reporté sine die
Sud	de -45 à -55%	hors grands projets	Report de mars à juin



Questions

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Pierre-Paul LEONELLI

Conseiller régional



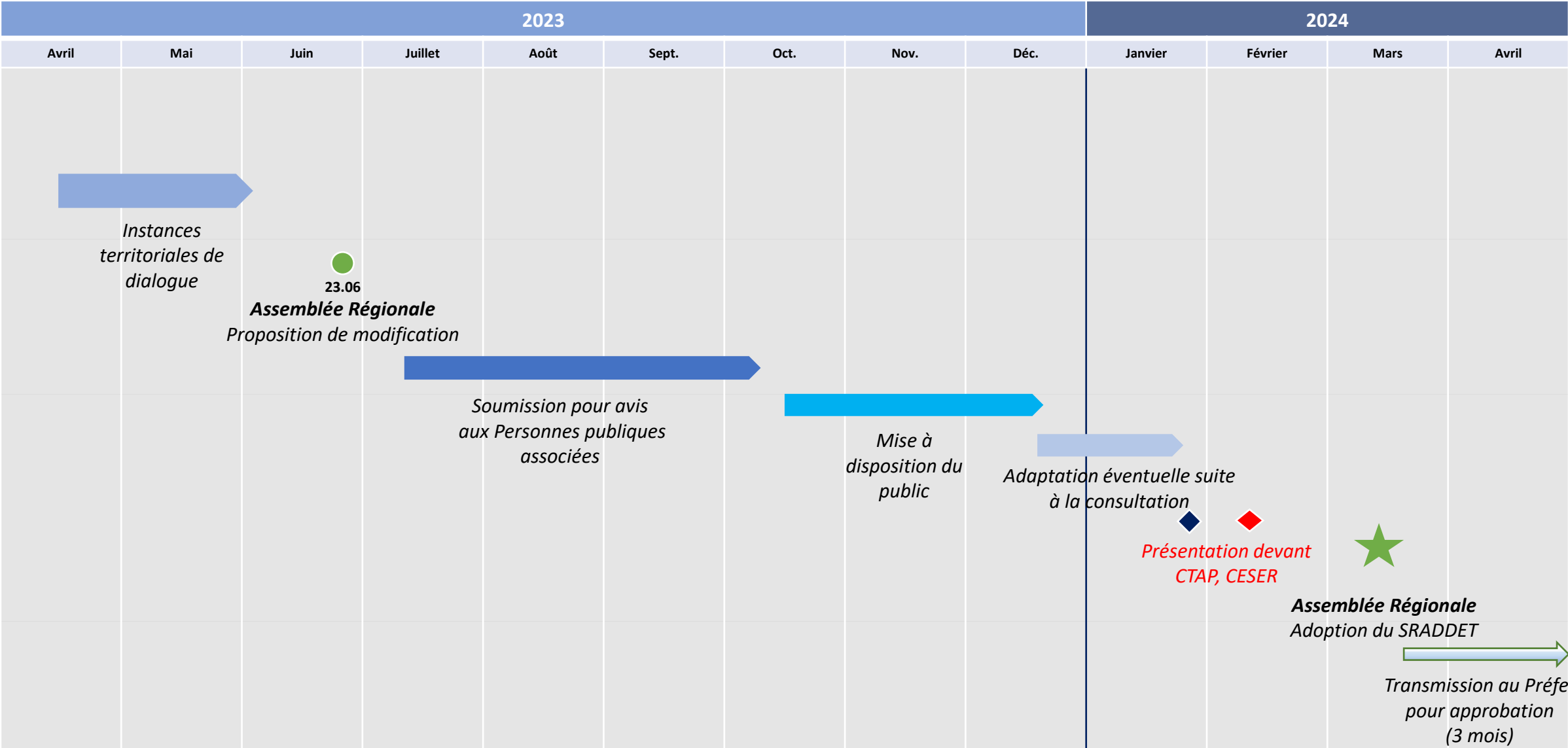
Le calendrier de la modification

 AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADET

Le calendrier (sous réserve des travaux parlementaires)





Questions

Merci de votre attention et de votre participation

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET



**CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR